

# De la délibération à l'action

Photo: François TEFNIN



Après une période électorale où chacun a pu faire entendre sa voix, il n'est pas inutile d'illustrer, à propos de quelques dossiers importants, la manière dont le Secrétariat général de l'enseignement catholique et les instances décentralisées de représentation des Pouvoirs organisateurs travaillent en association.

Les **bâtiments scolaires** exigent des Pouvoirs organisateurs une politique immobilière à moyen terme. Une opportunité qu'on peut qualifier d'historique se présente: d'une part, les accords de la St-Boniface accroissent les subventions de fonctionnement jusqu'en 2010; d'autre part, via le partenariat public-privé (PPP), les autorités publiques dégagent de nouveaux moyens financiers. C'est donc le moment d'élaborer des projets de construction ou de réhabilitation<sup>1</sup>.

Le nouveau **statut des directeurs** prévoit la rédaction d'une lettre de mission. Établie de manière bilatérale, celle-ci devrait constituer une clarification des rapports contractuels qui se nouent entre PO et direction pour préciser les parts de complémentarité et d'altérité de leurs relations.

Dans l'enseignement fondamental, une gestion coopérative de **l'aide administrative** devrait répondre aux besoins avérés de sa professionnalisation. La rareté des ressources suggère la mise en place de collaborations entre PO pour faire face à la tâche.

Sur les trois dossiers évoqués ci-dessus, le SeGEC a préparé des documents de travail: une note sur les bâtiments scolaires, des projets de lettre de mission et de convention entre PO, pouvant être adaptés en fonction des spécificités des établissements et de leur projet éducatif. Ces textes seront présentés dans les prochaines semaines dans des assemblées générales élargies organisées à l'initiative des Comités diocésains (CoDiEC). Il appartiendra aux Pouvoirs organisateurs de s'en saisir et d'en délibérer. Leurs réactions, questions et propositions seront relayées par leurs représentants aux Conseils d'administration du SeGEC de février et mars 2007. L'Assemblée générale du SeGEC de mars tirera les conclusions de ces différentes délibérations.

Ce large processus de consultation traduit notre volonté d'une juste articulation entre la construction d'une vision commune du développement de l'enseignement catholique et le respect de l'autonomie de chacun dans l'exercice de ses responsabilités propres.

Enfin, une édition enrichie du document *"Mission de l'école chrétienne"* sera bientôt publiée. Nous aurons l'occasion d'en reparler plus longuement. ■

ÉTIENNE MICHEL, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SEGEC

1. Notons que si, à ce jour, le PPP n'est pas encore opérationnel, les projets déjà ou prochainement rentrés au fonds de garantie pourront - si le PO en décide parce qu'il y trouve avantage - être candidats au PPP.